

# PASSEPORTS ET CARTES IDENTITÉS SECURISÉS

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR TOUTES DEMANDES

### Originaux et photocopies obligatoires

- Le Formulaire de demande complété en **NOIR** et en **MAJUSCULE**  
Ou le formulaire prérempli par internet : [service-public.fr](http://service-public.fr)
- 1 Photo d'Identité récente (bouche fermée pas de lunette visage dégagé)
- 1 **COPIE INTEGRALE** d'Acte de Naissance avec filiation complète  
(pour une première demande ou en cas de perte)
- 1 Pièce justificative de domicile récente (original + photocopie): Facture au nom de l'intéressé (Attestation sur l'Honneur et Pièce d'identité si Hébergé)  
originaux et copies  
**Les justificatifs acceptés par la préfecture EDF Eau assurance maison et impots tout autre justificatifs seront refusés**
- L'ancien Passeport et Carte d'Identité + les photocopies page photo pour le passeport et recto verso pour la carte d'identité
- Un acte de mariage pour rajouter le nom d'épouse s'il n'apparaît pas sur l'ancien titre ou acte de décès de l'époux pour rajouter veuve ou usage
- Pour les dossiers mineurs la carte d'identité (original+copie ) du parent signant le dossier est exigée
- PASSEPORTS : 86 € pour les dossiers adultes en timbres fiscaux (perception, bureau de tabac ou bien par internet : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)) 42 € mineurs 15 ans et plus et 17 € pour les mineurs moins de 15 ans.**
- Le Récépissé de Déclaration de Perte ou de Vol et 25 euros de timbres fiscaux**  
**Uniquement pour les Cartes d'Identité**
- IMPORTANT : LE DEPOT DU PASSEPORT ET DE LA CARTE D'IDENTITE UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS SOIT A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE OU PAR TELEPHONE AU 04 67 73 85 03**